

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 octobre 2025**  
~~~~~

**FONDS DE CONCOURS ' GELLONE 2050 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA
COMMUNE DE SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ
ET DE PROGRAMMATION D'UN CENTRE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE
MODIFICATION DU FINANCEMENT INITIAL.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 octobre 2025 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 9 octobre 2025.

Étaient présents ou
représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Thibaut BARRAL, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à M. David CABLAT, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR à Mme Christine DEBEAUCE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Anthony GARCIA, Mme Florence QUINONERO à Mme Véronique NEIL.

Excusés

M. Henry MARTINEZ, M. Christian VILLOING, M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 43	Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine qui a pour objectif de conserver, restaurer et transmettre notre patrimoine, de valoriser les territoires et d'en développer l'attractivité. Elle a également l'ambition de rendre accessible le patrimoine à tous les citoyens et met en avant le rôle moteur des collectivités territoriales dans la politique de protection et de mise en valeur des sites patrimoniaux ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 en date du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) et en particulier sa compétence supplémentaire en matière d'action culturelle ;

VU l'inscription au Plan Pluriannuel d'Investissement de la CCVH de l'opération n° 01-ABGE-03 fléchée sur l'étude de faisabilité et programmation pour un futur centre d'interprétation à Saint-Guilhem-le-Désert ;

VU la délibération n°3663 votée par le conseil communautaire en date du 18 novembre 2024, relative à l'attribution d'une aide financière sur le fond de concours « Gellone 2050 » d'un montant de 12 000€ sur un total de 120 000€ (tranche 1 étude de faisabilité et tranche 2 étude de programmation) ;

VU la délibération votée par le conseil municipal de Saint-Guilhem-le-Désert en date du 16 octobre 2025, modifiant le plan de financement relatif au projet d'étude de faisabilité (tranche 1) pour un futur centre d'interprétation de l'abbaye de Gellone et portant à 31331,5€ la participation financière de la CCVH ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) affirmée dans son projet de territoire 2016-2025, « par la culture, d'accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes », de renforcer le développement et l'élargissement des publics de la culture,

CONSIDERANT que la CCVH est dotée d'un Service patrimoine qui accompagne techniquement et financièrement la commune de Saint-Guilhem-le-Désert dans la réalisation de son projet « Gellone 2050 »,

CONSIDERANT que la commune de Saint-Guilhem-le-Désert souhaite lancer une étude de faisabilité (tranche 1) et de programmation (tranche 2) préliminaire à la création d'un centre d'interprétation patrimonial au cœur de l'abbaye de Gellone,

CONSIDERANT que la mairie de Saint-Guilhem-le-Désert a adressé par courrier le 03 octobre 2024 une demande de participation de la CCVH d'un montant de 12 000€ sur un budget total de 120 000€, soit 10% du montant global de l'opération,

CONSIDERANT la mise à jour du plan de financement relatif au projet d'étude de faisabilité effectuée par la mairie de Saint-Guilhem-le-Désert en raison du désengagement de certains financeurs, portant à 31 331,5€ la participation financière de la CCVH, soit 41.96% du montant global de l'opération à savoir 74 663€ pour la tranche 1 étude de faisabilité,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Saint-Guilhem-le-Désert, en vue de l'étude de faisabilité (tranche 1) en amont de la création d'un centre d'interprétation du patrimoine, à hauteur de 31 331.5€ sur un budget total de 74 663€ (soit 41.96%),
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités administratives et à signer tous les documents utiles à cet effet.

Transmission au Représentant de l'État N° 3931

Publication le 21 octobre 2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21 octobre 2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20251020-23066-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

Plan de financement prévisionnel
ETUDE DE FAISABILITE CENTRE D'INTERPRETATION ABBAYE DE GELLONE

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etude de faisabilité	74 663,00 €	100%	Etat - DRAC	12 000,00 €	16,07%
			CCVH	31 331,50 €	41,96%
			Commune	31 331,50 €	41,96%
			PART FINANCEURS notifiée	31 331,50 €	41,96%
			PART FINANCEURS prévisionnelle	12 000,00 €	16,07%
			PART AUTOFINANCEMENT HT	31 331,50 €	41,96%
TOTAL HT	74 663,00 €	100%	TOTAL HT	74 663,00 €	100%

MAJ 17.09.25